

EMPLOYEURS du transport routier

La santé et sécurité dans le domaine du transport routier et du transport de voyageurs

Neuf principes de prévention des risques professionnels sont définis par le code du travail. Ils rendent, entre autres, obligatoire l'information des salariés sur les bonnes pratiques de sécurité à adopter. Le livret ci-joint, à destination de vos salariés peut contribuer dans votre réponse à cette obligation. Il reprend des conseils qui peuvent contribuer à leur sécurité dans leurs différentes activités de travail (*hors conduite routière et hygiène de vie, faisant l'objet de ce forum*).

Les neufs principes généraux du code du travail :

- 1) Eviter les risques ;*
- 2) Evaluer les risques qui ne peuvent être évités ;*
- 3) Combattre les risques à la source ;*
- 4) Adapter le travail à l'homme ;*
- 5) Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;*
- 6) Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins ;*
- 7) Planifier la prévention ;*
- 8) Prendre des mesures de protection collective et leur donner la priorité sur les mesures de protection individuelle ;*
- 9) Donner les instructions appropriées aux travailleurs.*

Les principes ci-dessus sont à suivre lors de **l'évaluation des risques** (et sa transcription en un document unique) de votre entreprise et plus généralement dans la mise en œuvre d'actions préventives. Afin de vous aider dans votre démarche de prévention des risques, l'équipe technique du SLST a sélectionné les documents suivants (la plupart sont téléchargeables sur internet gratuitement) :

EVALUATION DES RISQUES ET DOCUMENT UNIQUE :

- Guide INRS ED 6095 (Novembre 2011) - *Transport routier de marchandises – Guide pour l'évaluation des risques professionnels.*
 - Guide INRS ED 826 (Novembre 2013) - *Transport routier de marchandises – Vigilant à l'arrêt comme au volant.*
 - CARSAT Bourgogne Franche-Comté (07/08) *Guide pour l'évaluation des risques dans les entreprises de transport routier.*
 - Brochure INRS ED 6193 (10/2014) – *La santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés (entreprises du transport).*
-

- CARSAT Rhône-Alpes :
 - SP 1161 – *Statistiques Rhône-Alpes sur le Transport routier de marchandises* – Document présentant des analyses chiffrées des accidents du travail dans la région.
 - FT 1014 – *Fiche d'analyse d'accident du travail* – Outil permettant de mettre en perspective les différentes causes à l'origine d'un accident survenu.



- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail https://osha.europa.eu/fr/sector/road_transport - Site généraliste reprenant, entre autres, des éléments sur les risques du secteur du transport dans son ensemble.

DOCUMENTATION TECHNIQUE

- Guide INRS ED 6059 (Novembre 2013) – *Conception des quais*.
- Guide INRS ED 6143 (Mars 2013) *Arrimage des charges sur les véhicules routiers*.
- Union Internationale des Transports routiers - *Fiches d'informations* (http://www.iru.org/fr_road-safety) – Documents visuels de rappel de règles de base des risques routiers.
- CARSAT Rhône Alpes :
 - SP 1095 – *Guide d'analyse pour l'élaboration du protocole de sécurité*.
 - SP 1113 – *Transporter en sécurité : 50 fiches de solutions*.
- Guide INRS - ED 6189 (Novembre 2014) – *Rouler et manutentionner en sécurité*.

Par ailleurs, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a établi une série de recommandations de prévention dont le suivi est fortement conseillé dont :

- R227 Risques liés au freinage des véhicules articulés.
- R307 Utilisation des roll-conteneurs dans la distribution.
- R366 Moyens de manutention électriques à conducteur accompagnant.
- R367 Risques dus aux moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle.
- R368 Transport des matières dangereuses par route - Chargement – Déchargement.
- R389 Utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- R444 Accès aux citernes.
- R449 Chargement et déchargement des véhicules citernes routiers.
- R450 Accès aux dômes des véhicules citernes routiers.
- R468 Recommandation pour l'utilisation et l'aménagement des fosses de visites pour véhicules et engins.

D'autre part, le site internet de la CARSAT Rhône-Alpes indique la possibilité d'aides financières simplifiées pour le secteur du transport routier de marchandises.

Sud Loire Santé au Travail - Cellule Prévention des Risques Professionnels
 Service de santé et médecine du travail
 9, Rue Bénévent – CS 60096 – 42003 SAINT-ETIENNE Cedex 1.
 Contact : cprp@slst.fr
Association à but non lucratif déclarée sous le numéro 01798 auprès de la Préfecture de la Loire -
 SIREN 776 393 167